

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL233

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 15

Substituer à l'alinéa 3 les trois alinéas suivants :

« 2° Le II est ainsi modifié :

« *a*) Au premier alinéa et à la première phrase du deuxième alinéa, le mot : « pièces » est remplacé par les mots : « documents, informations ou données » ;

« *b*) Au troisième alinéa, les mots : « pièces demandées » sont remplacés par les mots : « documents, informations ou données demandés » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.